



Volontariat International en Entreprise

Contact presse :

Clément Moulet, clement.moulet@ubifrance.fr – tél. : 01 40 73 35 31

Communication V.I.E :

Didier Cros, didier.cros@ubifrance.fr – tél. : 04 96 17 25 69



Édito	p. 3	Côté candidats	p. 11
Le Volontariat International en Entreprise	p. 4	✓ Un passeport pour l'international	
✓ Le V.I.E en quelques dates		✓ Un vivier de jeunes talents mobiles	
✓ La solution RH pour le développement international des entreprises françaises			
✓ Quelques chiffres			
✓ Une formule plébiscitée par les jeunes et les entreprises			
Côté entreprises	p. 7		
✓ Bénéficier de compétences opérationnelles sur le terrain			
✓ Sourcer les meilleurs candidats au V.I.E avec UBIFRANCE			
✓ Des aménagements étudiés pour les besoins des PME			
✓ Un régime avantageux pour les PME			



Michel Lodolo
Directeur du V.I.E
Directeur de l'établissement UBIFRANCE de
Marseille

Le Volontariat International en Entreprise ou V.I.E, géré pour le compte de l'état par UBIFRANCE, l'agence française pour le développement international des entreprises, permet à une entreprise française d'allouer des ressources humaines à des projets spécifiques de développement à l'étranger, de manière souple, efficace et rapide.

Le V.I.E est ainsi un excellent outil pour passer à l'offensive, valoriser le « savoir faire » français sur les marchés étrangers et aider les entreprises françaises à se positionner dans l'économie mondiale.

Près de 40 000 jeunes sont partis en mission à l'étranger pour le compte de près de 4 700 entreprises depuis la création du Volontariat International en Entreprise en 2 000.

Côté pile, pour les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, le V.I.E est un véritable sas vers des postes à responsabilités, en France ou à l'étranger ; côté face, pour les entreprises, le V.I.E est le meilleur détecteur de talents à vocation internationale qu'il soit.

Souvent au cœur du projet de développement à l'export des entreprises, le V.I.E contribue à renforcer la conquête de nouvelles parts de marché. Le gouvernement s'est engagé à soutenir cette procédure et l'a intégrée dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.



Le V.I.E en quelques dates

Le **Volontariat International en entreprises** est le prolongement, sous une forme civile, de la coopération du **Service National en Entreprise**. Son histoire débute au milieu des années 60 :

1965 – C'est en 1965, avec la création du service de la coopération et de l'aide technique, que le service national s'est ouvert à des formes non exclusivement militaires d'accomplissement. Il est désormais possible pour les jeunes appelés de réaliser leur service militaire sous la forme d'une coopération dans des domaines participant au rayonnement de la France à l'étranger (culturel, scientifique...). D'une durée de 16 mois, le service de la coopération s'effectue à l'étranger (156 pays en 1998), sous la responsabilité du ministre des Affaires Etrangères, du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, du ministère de l'Economie et des Finances ou du secrétariat d'Etat au Commerce extérieur.

1983 – Il est décidé d'ouvrir les modes de coopération au monde de l'entreprise. Il est désormais possible de remplir ses obligations militaires en réalisant un **Service National en Entreprise**. Toujours tourné vers l'international, il permet à un jeune appelé d'apporter ses compétences au service du développement international des entreprises pendant une durée obligatoire de 16 mois. **Les Coopérants du Service National en Entreprise (CSNE) sont affectés au sein d'implantations permanentes d'entreprises françaises à l'étranger**, sous la tutelle professionnelle d'un cadre résidant sur place.

Entre 1982 et 2001, 43 000 jeunes français ont pu effectuer leur service militaire sous cette forme. Principalement appropriée par les grands groupes français, le CSNE était quasi-exclusivement réservé aux hommes. Le dernier contingent en poste comptait 4 500 jeunes en poste dont 70 jeunes femmes.

2000 – La loi du 28 octobre 1997 met fin au service militaire obligatoire. Néanmoins, les autorités cherchent à définir un nouveau cadre pour maintenir, sous une forme civile, le Service National en Entreprise, dont l'apport à la société a été largement reconnu. **La loi du 14 mars 2000 porte ainsi création du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A).**

Cette nouvelle formule s'accompagne d'un certain nombre d'aménagements pour permettre une utilisation plus large. Quatre changements majeurs y sont apportés :

- Le V.I s'ouvre à tous les jeunes de 18 à 28 ans ;
- Hommes et Femmes peuvent y prétendre, sans discrimination ;
- S'agissant d'un statut public, il s'ouvre à tous les jeunes issus de l'Espace économique européen ;
- Le dispositif s'assouplit en termes de durée pour accroître son efficacité au service des entreprises françaises. Il est désormais possible de moduler la période du volontariat entre 6 et 24 mois en fonction des besoins des entreprises et des aspirations des jeunes volontaires.

Désormais, le V.I n'est plus placé sous la tutelle du ministère de la Défense, mais sous celle du ministère de l'Economie. La gestion et le développement de la formule sont confiés, par décret, à UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises. Le Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI) est créé par convention avec le Quai d'Orsay et son animation dévolue à UBIFRANCE. Cet organisme a pour rôle de centraliser les inscriptions et de diffuser les offres de missions en provenance d'entreprises ou de ministères français.





La solution RH pour le développement international des entreprises françaises

La première contrainte à laquelle est confrontée une entreprise lorsqu'elle se lance à l'export est relative aux ressources humaines. L'international nécessite un travail de longue haleine et impose, dans la plupart des cas, une présence sur place. Pour répondre de manière efficace à cette problématique, le gouvernement a créé en 2000 un statut unique au monde pour donner aux entreprises françaises les moyens humains de leur développement à l'export.

Le V.I.E, Volontariat International en Entreprise, permet aux entreprises de droit français de **confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger**. La durée de la mission est modulable de 6 à 24 mois et renouvelable une fois à l'intérieur de cette période.

Sa gestion est déléguée à UBIFRANCE qui est mandatée à cet effet par le ministère du Commerce extérieur.

Il offre aux entreprises françaises la possibilité de renforcer leur développement international tout en permettant à des jeunes de s'investir dans une expérience formatrice à l'étranger.

Le V.I.E est **ouvert aux jeunes Françaises et Français, de tous niveaux de formation**, ainsi qu'aux jeunes ressortissants de l'Espace économique européen.

QUELLES ENTREPRISES PEUVENT BENEFCIER DU VIE ?

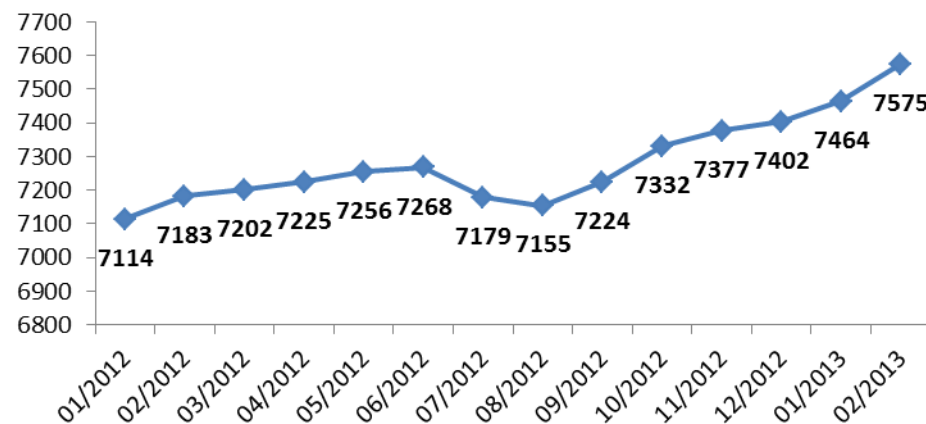
Toutes les entreprises de droit français souhaitant se développer à l'étranger et possédant une structure d'accueil dans le pays visé pour encadrer le jeune volontaire.

Quelques chiffres

Depuis l'instauration du V.I.E en 2000 et le départ des premiers volontaires en 2001, ce sont près de **40 000 jeunes** qui ont profité du dispositif pour le compte de près de **4 700 entreprises**.

À décembre 2012, **1 694 entreprises**, dont 66% de PME, ont eu recours au V.I.E dans le développement de leur activité économique et **7 402 V.I.E sont en poste dans 129 pays à travers le monde**.

Evolution du nombre de V.I.E en poste sur les 12 derniers mois et prévisions sur janvier et février 2013



La durée moyenne du V.I.E est de **17,88 mois**.

L'âge moyen des jeunes qui partent en V.I.E est de **26 ans**.

Les hommes représentent 66% des effectifs, les femmes, 34%.





Une formule plébiscitée par les jeunes et les entreprises



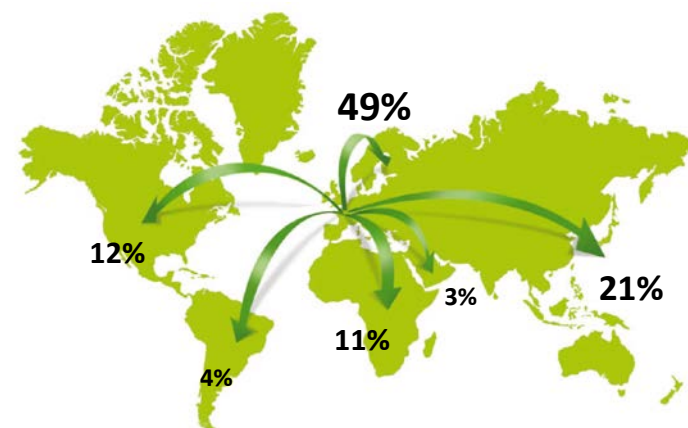
Depuis sa mise en place, le V.I.E a rapidement trouvé sa place au sein des services RH des entreprises. Il est aujourd'hui reconnu comme une formule efficace pour le développement à l'international des entreprises et **un accélérateur de professionnalisation pour les jeunes**. Il leur permet d'acquérir une vraie expérience professionnelle valorisante à l'étranger.

- ✓ **Le taux d'emploi des jeunes en sortie de mission s'élève à 94%**. Il est encore de 88% un an et demi plus tard. Un sur deux travaille à l'étranger. Un signe fort que **le Volontariat est, pour les entreprises, aussi un moyen efficace d'évaluer un jeune talent sur le terrain avant une embauche définitive** éventuelle.
- ✓ **89% reconnaissent que leur mission a été un atout dans leur CV** et 81% qu'elle a été un tremplin pour trouver l'emploi qu'ils occupent actuellement.





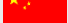
(source : enquête CSA 2011)

REPARTITION DES V.I.E PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les V.I.E sont présents dans **129** pays à travers le monde



► Les premiers pays d'affectation (au 31/12/2012)

Pays	NB V.I.E	NB STE
1. Allemagne 	809	233
2. Royaume-Uni 	700	212
3. États-Unis 	684	251
4. Belgique 	660	201
5. Chine 	651	312





Bénéficiaire de compétences opérationnelles sur le terrain

- ✓ **Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur**, notamment pour les PME : 95% des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur,
- ✓ **Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises** : pour l'ouverture de marché, 65% des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale,
- ✓ **Un résultat avéré** : 73% des entreprises ayant eu recours au V.I.E ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72% ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60% affirment avoir gagné de nouveaux clients,
- ✓ **Un taux de recommandation élevé** : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E et 71% des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

UN ENVIRONNEMENT CONTRACTUEL ATTRACTIF

Le statut public du volontaire exonère l'entreprise bénéficiaire de la formule, de tout lien contractuel (**le contrat est passé entre UBIFRANCE et le candidat**) ainsi que de toute charge sociale en France. Cette formule apporte, ainsi qu'au V.I.E, un cadre protecteur et sécurisé.

UNE GESTION SIMPLIFIEE DES RESSOURCES HUMAINES

UBIFRANCE est également responsable de la gestion contractuelle, administrative, sociale et logistique des V.I.E, ce qui **permet à l'entreprise de se consacrer entièrement au suivi opérationnel de la mission V.I.E.**

Par ailleurs, avant son départ, chaque V.I.E est convié au siège d'UBIFRANCE pour deux journées de formation sur les responsabilités liées à leur statut. Lors de son séjour à l'étranger, le V.I.E est placé sous la responsabilité du réseau diplomatique, assurant une parfaite sécurité de la formule.

► Les 10 premiers secteurs de recrutement des V.I.E (au 31/12/ 2012)

	NB V.I.E	NB STE
1. Banque (généralités)	1 088	18
2. Fabrication de véhicules (généralités)	619	29
3. Services (généralités)	357	71
4. Industrie pharmaceutique (généralités)	271	24
5. Construction aéronautique et spatiale	231	30
6. Transport aérien	209	6
7. Industrie télécoms (généralités)	205	25
8. Travaux publics (généralités)	189	25
9. Services informatiques (généralités)	187	53
10. Transports ferroviaires et urbains	184	28

Sourcer les meilleurs candidats au V.I.E avec UBIFRANCE

UN VIVIER ACTIF DE 45 000 CANDIDATS



Le site web du CIVI constitue la plateforme de recrutement des jeunes candidats au V.I.E. Ces derniers y disposent d'un espace personnel sur lequel ils téléchargent leur C.V et accèdent aux offres. De la même manière, les entreprises qui offrent un poste en V.I.E peuvent puiser dans la

CV-thèque de 45 000 candidats motivés par une mission à l'étranger et présentant des compétences très variées (techniques, commerciales, linguistiques, comptables...).

Les recruteurs ont ainsi la possibilité de pré-sélectionner les profils qui les intéressent grâce à un moteur de recherche fin, capable de déceler les compétences requises pour le poste.

Si cette solution ne suffit pas, ou si le recruteur souhaite déléguer la sélection de candidats, les équipes V.I.E d'UBIFRANCE peuvent jouer le rôle de cabinet de recrutement et proposer à l'entreprise une sélection des meilleurs profils.

UNE AIDE AU SOURCING : L'APPUI AU RECRUTEMENT V.I.E

Pour aider les entreprises à réussir cette étape cruciale que constitue le choix d'un V.I.E pour leur développement à l'international, UBIFRANCE a créé en 2009 un service d'Aide à la sélection de candidats V.I.E. Son objectif est d'aider l'entreprise à trouver rapidement les meilleurs talents à l'international qui correspondent à ses missions V.I.E.

Une équipe de chargés de recrutement UBIFRANCE accompagne l'entreprise et met à son service ses compétences dans le domaine du recrutement V.I.E. Grâce à leur connaissance des formations et des canaux de sourcing, ils peuvent aider à définir le poste, évaluer les candidats et présenter une short-list qualifiée à l'entreprise.

En 3 ans, la **cellule Appui au Recrutement** a pris en charge plus de 2 200 demandes d'accompagnement en recrutement de V.I.E pour des Grands Comptes et des PME.



Des aménagements étudiés pour les besoins des PME

Très fréquemment, les petites et moyennes entreprises sont celles qui ont besoin de créer ou renforcer leurs équipes à l'étranger. Pour cette raison, **elles font fréquemment appel aux V.I.E pour se développer à l'export** et ouvrir des filiales à l'étranger. A l'heure actuelle, elles sont à l'origine d'un tiers des exportations françaises.

L'enjeu est d'autant plus important que c'est sur ce segment d'entreprises que la croissance des exportations potentielles et la plus forte.

Si les grands groupes constituent les plus gros utilisateurs de la formule V.I.E en nombre de volontaires (58% des jeunes en poste en décembre 2012), la formule a surtout été pensée pour s'adapter aux attentes RH des PME. La souplesse instaurée dans le volontariat grâce à la loi du 14 mars 2000 a permis de voir progressivement augmenter la part des PME utilisatrices.

En nombre, elles dépassent désormais les grands groupes et les entreprises de taille intermédiaire (E.T.I). De 44% en 2001, elles sont ainsi passées à 66% des utilisatrices de la formule en 2012.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un statut modulable au plus près des réalités de terrain des entreprises.

LA SOUPLESSE D'UNE PROCEDURE SUR MESURE

Le V.I.E présente des aspects moins connus mais nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises à l'export.

Il est ainsi possible de faire passer une ou plusieurs périodes par an en France au V.I.E pour le former, effectuer du reporting,...

De plus l'entreprise a l'opportunité de couvrir jusqu'à 8 pays avec un même volontaire grâce au « V.I.E régional ».

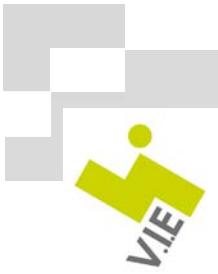
LA FACILITE D'UNE GESTION DELEGUEE A UBIFRANCE

Dans un souci constant de simplifier l'utilisation de la formule, les process V.I.E ont été dématérialisés pour les entreprises et les jeunes.

Agrément de l'entreprise, dépôt des dossiers d'affectation, formalités de départ du jeune, tout s'effectue dans l'espace client sur extranet sécurisé. L'entreprise ne se soucie plus que du suivi opérationnel de la mission, UBIFRANCE se charge du reste.

PME : UN EVENTAIL DE SOLUTIONS EXCLUSIVES

- ✓ **Si l'entreprise n'a pas de bureau local, UBIFRANCE peut proposer des solutions de portage** à l'Étranger par des grands groupes français ou des possibilités d'hébergement au sein de ses bureaux, des Chambres de Commerce Françaises, des bureaux ERAI ou via les réseaux des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF), **685 places potentielles dans le monde sont à la disposition des PME** qui recherchent un hébergement professionnel pour leur V.I.E.
- ✓ **Si l'entreprise ne dispose pas de personnel sur place pour encadrer le V.I.E**, UBIFRANCE propose un parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France, ou dans certains cas, par un homme d'affaires, dont les compétences et la disponibilité sont validées par le bureau local d'UBIFRANCE ou le service économique du pays d'affectation.



Un régime avantageux pour les PME

✓ Des frais de gestion réduits

✓ Des aides financières nationales et régionales

Le budget d'une mission V.I.E peut être intégré dans une assurance prospection COFACE.

Le recours à la formule V.I.E permet aux PME de bénéficier du crédit d'impôt export.

Les dépenses liées au recours à un V.I.E sont éligibles au Prêt pour l'Export (PPE) d'OSEO.

Dans la plupart des régions, le V.I.E bénéficie d'aides subventionnelles.

(pour plus d'informations :

<http://www.ubifrance.fr/formule-vie/aides-nationales-et-regionales-au-vie.html>)

✓ Des missions à temps partagé

Cette formule permet de bénéficier d'un V.I.E en partageant ses services et son coût avec d'autres entreprises, de même filière professionnelle ou de même Région.

✓ Des avantages fiscaux incitatifs

Les indemnités versées aux V.I.E en poste sont déductibles du résultat de l'entreprise française avant impôt à compter des exercices clos après le 31 décembre 2009. A noter que les indemnités admises en déduction du résultat de l'entreprise intègrent uniquement l'indemnité de base et l'indemnité forfaitaire perçues par le Volontaire hors frais.

A rappeler également : dans le cadre de la création d'une contribution supplémentaire à l'apprentissage due par les entreprises de plus de 250 salariés. Les V.I.E sont intégrés dans le quota des jeunes de moins de 26 ans sous formation en alternance (3% de l'effectif) au-delà duquel est appliquée une majoration du taux de la taxe d'apprentissage (0,1%).

Ainsi à décembre 2012, **2 389 V.I.E sont employés par des entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'€.**



Un passeport pour l'international

Si le V.I.E présente de nombreux avantages pour les entreprises, son statut propose également de nombreux avantages pour les jeunes candidats au départ. Il propose ainsi un cadre de travail sécurisant pour le candidat puisque les garanties sont nombreuses : protection sociale, indemnité défiscalisée, expérience prise en compte au titre du régime de retraite.

LE V.I.E, FACTEUR DE REUSSITE PROFESSIONNELLE

Le V.I.E est une formule qui favorise l'entrée des jeunes sur le marché du travail, un outil unique de professionnalisation de ces jeunes talents pour répondre aux besoins des entreprises françaises. En apprenant à « se débrouiller » sur le terrain dans un contexte culturel différent, les jeunes V.I.E développent des atouts chers aux yeux des employeurs.

Pour les candidats, **le V.I.E est un formidable tremplin vers l'emploi**. S'ils sont d'abord motivés par l'idée d'aller travailler à l'étranger :

- ✓ 75% considèrent que c'est l'une de leurs principales motivations,
- ✓ 89% reconnaissent que leur mission a été un atout dans leur CV,
- ✓ 81% qu'elle a été un tremplin pour trouver l'emploi qu'ils occupent actuellement.

Ce que confirment clairement les chiffres de l'étude :

- ✓ **le taux d'emploi des jeunes en sortie de mission s'élève à 94%**, pratiquement tous en CDI. 38% ont trouvé une activité de management.
- ✓ 60% ont une proposition d'embauche par leur entreprise d'accueil.
- ✓ Il est encore de 88% un an et demi plus tard.
- ✓ Un sur deux travaille à l'étranger.

Ces chiffres, issus de l'enquête menée par CSA en 2011 sur 1 200 V.I.E de retour de mission et plus de 500 entreprises utilisatrices, montrent que le V.I.E est bien **un dispositif qui bénéficie à toutes les parties, employeurs et employés**.

LE MODE D'EMPLOI POUR LES CANDIDATS

Les jeunes candidats intéressés par une mission de V.I.E et remplissant les conditions (18 à 28 ans et jouissant des droits civiques) peuvent déposer leur candidature sur le site du CIVI, (www.civiweb.com) structure spécialement créée pour informer les jeunes sur le Volontariat et recueillir leur candidature.

Le CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International)

Créé en 2000 conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère du Commerce extérieur et UBIFRANCE, le CIVI a pour rôle d'assurer la promotion du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et en Administration (V.I.A) auprès des jeunes et de leurs relais (écoles, universités...) sur le territoire national.

Un vivier de jeunes talents mobiles

Les profils des jeunes candidats sont aussi divers que les missions à remplir. Aucune condition de diplôme n'est requise mais **dans les faits, la recherche d'un V.I.E pour un candidat est assimilable à une recherche d'emploi** (25 % des missions sont conclues suite à l'envoi d'une candidature spontanée !).

Des aptitudes telles que la curiosité, l'adaptabilité et l'autonomie sont recommandées. La pratique de langues étrangères, notamment celle du pays où se déroule la mission V.I.E, est un plus.

Plus de 95% des candidats au départ présentent un niveau d'études équivalent ou supérieur à Bac + 3, 74% ont un niveau d'étude BAC+5, parmi lesquels une forte proportion de diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce (59%).

La CV-thèque d'UBIFRANCE comprend également des candidats ayant suivi des formations plus courtes (technicien supérieur, hôtellerie). La demande pour ces profils devient d'ailleurs importante. Les Volontaires sont aussi très recherchés pour accompagner des grands chantiers de construction ou d'infrastructure.

